



SENIORS



PEOPLE

LOISIRS/CULTURE

SPORTS

STYLE DE VIE

DOSSIER

# Maison de retraite, faire le bon choix

*Décision douloureuse mais souvent incontournable, le placement d'un proche en établissement pour séniors nécessite une véritable investigation.*

**A**lors que 18 % de la population française a plus de 65 ans, la question de la prise en charge de la dépendance apparaît comme une problématique cruciale de notre société. Or, à l'heure actuelle, force est de constater que non seulement la France manque de places en maisons de retraite mais qu'en plus les lits disponibles se monnaient à prix d'or. D'après une récente étude de Retraite plus, organisme conseillant les familles dans le choix d'un établissement, les maisons de retraite affichent un taux moyen d'occupation record de plus de 95 % avec des listes d'attente dépassant parfois deux à trois ans. Sans compter qu'en percevant une pension mensuelle moyenne de 1 040 €, les retraités ont bien du mal à s'offrir un séjour en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) estimé à 2 892 € par mois.

## CONSULTER DES PROFESSIONNELS

Des milliers de familles sont pourtant confrontées chaque année à la nécessité de placer un aïeul en maison de retraite. Face à ce choix décisif, il est avant tout nécessaire « de bien comprendre la pathologie de la personne âgée », conseille Karine Charbit, directrice du Pôle conseiller chez Retraite plus. Selon qu'il est atteint d'Alzheimer, a été victime d'un AVC ou tombe simplement souvent, ses besoins ne seront pas les mêmes. C'est donc au médecin généraliste de faire un bilan complet de l'état de santé du senior et de son degré de dépendance. Concernant sa famille, « il faut décider qui va pouvoir visiter le retraité, gérer ses démarches administratives, s'occuper de services annexes comme les sorties et le coiffeur et bien entendu établir le budget disponible ».



Quant à la sélection de la maison de retraite, elle doit être la plus documentée possible afin de ne pas se tromper. « Il arrive souvent de choisir un établissement en urgence en pensant pouvoir le payer ou en estimant qu'il dispose des services suffisants, avant de s'apercevoir quelques mois plus tard qu'il ne convient pas, explique Karine Charbit. En changer pose alors de grosses difficultés pour la famille mais aussi pour le senior qui est déstabilisé. » C'est pourquoi, il est essentiel de consulter des professionnels extérieurs compétents pour guider cette décision. Il peut s'agir des services sociaux, du médecin généraliste familial ou d'organismes comme Retraite plus et Cap retraite. Dotés d'outils d'évaluation des établissements, ces derniers ont pour rôle de conseiller gratuitement les particuliers pour les aider à trouver une place disponible près de chez eux, dans la maison de retraite

qui répondra le mieux à leurs besoins.

## LES INDICES DE TERRAIN

Une fois les renseignements pris, il faudra enfin effectuer une visite sur place pour se rendre compte par soi-même de la qualité de l'établissement proposé. La spécialiste de Retraite plus recommande de « regarder la propreté des lieux, constater que le personnel répond rapide-



ment aux appels des résidents et faire un tour avec le directeur pour apprécier son implication. S'il connaît les personnes âgées par leur nom, c'est un bon indice de son investissement personnel ». D'ailleurs, en ces temps de disette budgétaire – 90 % des maisons de retraite manqueraient de personnel faute de financement pour embaucher, selon l'Association des directeurs au service des personnes âgées –, le rôle du directeur est d'autant plus

important pour motiver ses effectifs.

Et parce que le retour des familles est un indicateur essentiel de la qualité de vie offerte dans une maison de retraite, vous pouvez consulter des forums internet dédiés ou « l'annuaire du grand âge » qui est accessible sur Agevillage.com et intègre des « avis clients » aux fiches des établissements.

> Julie Polizzi

> L.S.P.

> Photos © Thinkstock

## UN COÛT À SUPPORTER

Le prix d'une maison de retraite se décompose en trois volets :

- les soins : pris à 100 % en charge par l'Assurance maladie.
- la dépendance : prise en charge dans un EHPAD en fonction de l'évaluation faite par la grille Agir.
- l'hébergement : à la charge du résident, il comprend les frais d'hôtellerie, de restauration, d'entretien et de loisirs. Sous condition de ressources, il peut être minoré par l'aide sociale à l'hébergement (ASH) dans le cadre d'un EHPAD ou d'un logement-foyer agréé. À noter : l'ASH est très longue à obtenir, il faut donc se renseigner au plus tôt auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale ou de la mairie.